

DELIBERATIONS**COMMUNE DE
UXELLES***Séance du 12 avril 2012*

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part aux délib.
9	7	7

Date de la Convocation
04/04/2012
Date d'affichage
18/04/2012

L'an deux mil douze le douze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Pierre SIMANDRE, Maire.

Présents : Pierre SIMANDRE, François BAILLY, Didier PERRIN, Fabrice PRELY, Gérard BAILLY, Christian GUYETAND, Patricia PELLETIER,

Patricia PELLETIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taxes locales,
2. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion,
3. Vote des budgets,
4. Communaux,
5. Logement,
6. Travaux,
7. Aménagement / embellissement,
8. Questions diverses.

DELIBERATION N° 120402**DOMAINE N° 1 - COMMANDE PUBLIQUE****ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONE**

Vu la demande émise auprès de France Télécom pour l'enfouissement du réseau téléphone,
Vu les travaux de génie civil pour réseaux France Télécom prévus, en coordination avec les travaux d'effacement BT Vie de Salins, et, la délégation de ceux-ci à l'entreprise ETDE par France Télécom,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise ETDE d'un montant de **23 478.24€HT**
- SOLLICITE le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention au titre de la CSCJ,

DELIBERATION N° 120403**DOMAINE N° 3 - DOMAINES & PATRIMOINE****LOCATION LOGEMENT MAIRIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de louer le logement de la Mairie à Mademoiselle Victorine BATHIAS, à compter du 15 avril 2012, pour un loyer mensuel de **370€**,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer le nouveau bail de location,

DELIBERATION N° 120404DOMAINE N° 3 - DOMAINES & PATRIMOINE**MODIFICATION LOCATION DES COMMUNAUX SUITE DECES M. NOEL ROULIN**

Vu l'accord amiable ayant été trouvé entre M. Bruno BANDERIER (membre de l'EARL Bruno BANDERIER), et, M. François BAILLY (membre du GAEC Gérard Bailly & Fils), concernant la redistribution des parcelles communales précédemment louées par Monsieur Noël ROULIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette décision, à savoir l'attribution des parcelles ZE50 (« Sur les Hayes », d'une superficie de 2ha12), et B372 (« Au Chatelard », d'une superficie de 4ha90) à l'EARL Bruno BANDERIER, et, les parcelles ZB47 (« Aux Rouvailles », d'une superficie de 5h56), ZB2 (« Au fond côte Blanche » d'une superficie de 1h60) et C5 (Aux Rouvailles » d'une superficie de 8ha63) au GAEC Gérard BAILLY & fils,
- DECIDE que le prix de la location serait réparti à **2/5** à l'EARL Bruno BANDERIER et **3/5** au GAEC Gérard BAILLY, à savoir respectivement **163.95€ et 245.92€**, le prix de la location attribué à Monsieur Noël ROULIN étant de 409.87€ pour l'année 2011,
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer les avenants aux baux de location
- PREND ACTE du projet de regrouper les attributions communales et fixe rendez-vous aux différentes parties pour mettre en place un accord dans les deux années à venir,

DELIBERATION N° 120405DOMAINE N° 1 - COMMANDES PUBLIQUES**TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRICITE ET TELEPHONE**

Vu le projet de travaux d'enfouissement des réseaux électricité et téléphone sur la commune d'Uxelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous documents et conventions se rapportant à ce projet, et, prendre part aux réunions de suivi du chantier,

DELIBERATION N° 120406DOMAINE N° 7 - FINANCES LOCALES**LOYER LOGEMENT COMMUNAL - FEVRIER 2012 - NOEL ROULIN**

Vu le décès de Monsieur Noël ROULIN en date du 6 février 2012,

Vu l'émission du titre n° 4 pour le loyer du mois de février, d'un montant de 366.20€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'annuler la location du mois de février d'un montant de 366.20 € considérant que Monsieur Noël ROULIN n'a pas occupé celui-ci,
- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer la procédure d'annulation de celle-ci auprès des services de la Trésorerie de Clairvaux les Lacs.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Pierre SIMANDRE

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la cession close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 23 heures.

